



President conseil syndical acquis au syndic

Par **charki**, le 17/02/2012 à 10:53

Bonjour,

le syndic a été destitué de la gestion de l'immeuble par décision de justice. Celui-ci refuse de communiquer les pièces au nouveau syndic temporaire.

Le président du conseil syndical qui est majoritaire de fait rien.

Quels sont les recours possibles.

Merci

Par **Marion2**, le 17/02/2012 à 12:37

Bonjour,

Puisque vous avez un syndic temporaire, à moins que le Tribunal n'ait désigné un Syndic professionnel, vous envoyez un courrier recommandé AR demandant la convocation d'une Assemblée Générale avec à l'ordre du jour "élection des membres du syndic" et remise de les toutes les pièces concernant la copropriété au syndic qui sera élu au cours de cette Assemblée.

(faire parvenir une copie à tous les copropriétaires).

Cordialement.